



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2012

À une séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2012 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4 – *Arrivée à 19 h 02*
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que 3 personnes étaient présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Contrat assurances générales 2013
 5. Acceptation du prolongement de la rue Terry-Foy
 6. Cession des lots 5 063 854, 5 063 886 et 5 063 900 par 9259-8127 Québec inc.
 7. Période de questions
 8. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 9. Clôture de la séance extraordinaire
-

15624-12-2012
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15625-12-2012
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

15626-12-2012
point no 4

CONTRAT ASSURANCES GÉNÉRALES 2013

ATTENDU QUE le contrat des assurances municipales doit être renouvelé pour la prochaine année;

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été demandés via le site officiel des appels d'offres, le SE@O;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Essor Assurances-Placements-Conseil inc. 93 219.77 \$
(Incluant les honoraires prof. 1600.00 \$)
- PMT Roy (MMQ) 94 075.72 \$ (tarification préliminaire)
- BFL Canada 106 161.70 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler le contrat des assurances municipales pour l'année 2013 avec Essor Assurances-Placements-Conseil inc., au coût de 93 219.77 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

15627-12-2012
point no 5

ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE TERRY-FOX

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le prolongement de la rue Terry-Fox, sur le lot 5 096 392, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire approuvé par la firme SNC-Lavalin incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'acceptation du prolongement de la rue Terry-Fox, soit le lot 5 096 392 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

La rue cédée gratuitement à la Municipalité par Paysagiste 2000 inc. est considérée comme rue publique, mais le promoteur ne sera pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

La Municipalité s'engage à faire l'entretien de la rue une fois l'acte de cession signé par les deux parties.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité



15628-12-2012
point no 6

CESSION DES LOTS 5 063 854, 5 063 886 ET 5 063 900 PAR 9259-8127 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE le 3 décembre dernier, la Municipalité a procédé à l'acceptation des rues Marchand, Legendre, Aubin, ainsi que l'avenue des Générations, représentées par le lot 5 064 075 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE ces rues sont cédées par la compagnie 9259-8127 Québec inc;

ATTENDU QUE le bassin de rétention, ainsi que les terrains pour fins de parc et espaces verts représentés par le lot 5 063 886, 5 063 854 et 5 063 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, doivent également être cédés gratuitement à la Municipalité par 9259-8127 Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession du bassin de rétention, ainsi que des terrains pour fins de parc et espaces verts représentés par le lot 5 063 886, 5 063 854 et 5 063 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière par la compagnie 9259-8127 Québec inc.

Le Conseil autorise la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

15629-12-2012
point no 9

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 10 décembre 2012 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15630-12-2012
point no 10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 10 décembre 2012, à 19 h 14.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire-trésorière
